

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-183 du 22 mai 1973

portant nomination de M. Moussiliou OKETOKOUN, Ingénieur Principal des Travaux Publics en qualité de Directeur par intérim de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le n° 73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret 73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété
VU le décret n° 69-80/PR/MTPTPT du 27 mars 1969, portant création de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
VU le décret n° 71-251/CP/MTPMT du 29 décembre 1971, portant statuts de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
VU le décret n° 69-81/PR/SGG du 27 mars 1969 portant nomination de M. Jacques VASSEUR en qualité de Directeur de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
SUR proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Le Décret 69-81/PR/SGG du 27 mars 1969 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2. - Monsieur Moussiliou OKETOKOUN, Ingénieur Principal des Travaux Publics, est nommé Directeur par intérim de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

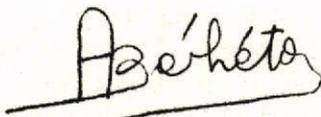
Fait à Cotonou, le 22 mai 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

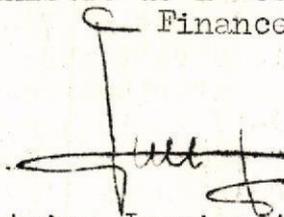
Le Ministre des Transports,
Postes et Télécommunications.

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances



Capitaine Nestor A. BEHETON



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 6 - CS 6 - IPT 4 - DB-CF-DC-Saldo 4 - DI 8 Trésor 4
- SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD-Gde. Chanc. 6 - DGAE 4 - Chamb.
Com. 4 - - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6. Ministères 10 DTP 2 -
DMGH 2 - ODAMAP 4.